

## Commission des Finances

### Rapport sur le préavis municipal 09/2017

#### « Budget de l'exercice 2018 »

Au Conseil Communal d'Aubonne,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal d'Aubonne, la Commission des Finances (CoFin) a notamment pour mandat de rapporter au Conseil sur le budget communal.

Suite au dépôt du budget 2018 (préavis 09/2017) devant le Conseil communal lors de sa séance du 31 octobre 2017, les membres de la CoFin ont procédé à l'examen des différents chapitres. Nous remercions le boursier, David Golay, pour sa disponibilité et les réponses apportées à nos questions. Nous remercions également la Municipalité pour son travail et les précisions amenées au présent préavis.

#### 2. Généralités

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
Total Charges	31'070'500.-	29'487'330.-	31'363'204.-
Total Revenus	30'242'700.-	28'729'000.-	30'661'787.-
Excédent charges	- 827'800.-	- 758'330.-	- 701'417.-
Marge d'autofinancement	719'300.-	852'850.-	643'323.-
Plan d'investissement	4'542'000.-	Prévu 172'000.- Engagé 124'000.-	

Le présent budget laisse entrevoir un excédent de dépenses de CHF 827'800.- et une marge d'autofinancement de CHF 719'300.- en baisse de 13% par rapport au budget 2017.

L'évolution de l'impôt est en progression de 12% pour les personnes physiques, alors que l'impôt lié aux personnes morales est en diminution. A la question de savoir comment palier à cette diminution, le manque de terrains industriels et la situation économique actuelle en est en partie un frein.

Les investissements budgétés pour l'année 2018 se montent à un peu plus de 4'500'000.-. Au vu de la marge d'autofinancement, certes positive, la Commune devra avoir recours à l'emprunt afin de réaliser ces investissements. Si les taux d'intérêts bas permettent de financer les projets importants, nous devons faire face aux amortissements usuels. Il faut savoir que la dette représente plus de la moitié du plafond d'endettement.

#### Erratum en page 12 du préavis :

Une erreur s'est glissée en bas de la page 12 du préavis : il fallait lire et comprendre que les chiffres mentionnés sont en milliers de francs par habitant et non en millions.

Ce qui signifie que les recettes courantes ont certes augmenté dans leur totalité, mais proportionnellement elles ont légèrement diminué par habitant.

### **3. Questions particulières:**

#### **3.a. Administration Générale / Personnel :**

Pages 7-8 du budget – 111 :

Ce nouveau chapitre regroupe toutes les charges générales de fonctionnement administratif de la Commune qui ne peuvent pas être réparties de manière cohérente et claire dans les différents chapitres. Cela concerne les frais généraux liés aux apprentis, la formation du personnel, les assurances etc. La pertinence d'un tel chapitre ne sera visible seulement qu'après 2 ans.

#### **3.b. Bâtiments / Travaux:**

- **Fonds de rénovation des bâtiments :**

La Commission tient à relever et à saluer la création d'un fonds de rénovation des bâtiments (cte 3803.00), fond qui permettra de réaliser les divers travaux d'entretien de notre patrimoine.

- **Imputation interne du traitement des concierges :**

Conformément à la demande de la Cofin, la répartition du traitement des concierges a été affinée afin de coller au plus près de la réalité. Les effets ne seront pas visibles dans les comptes avant 2 ans.

- **Services des travaux – urbanisme et frais d'études :**

a. La somme totale du compte 3185.00 (frais d'études et prestations de services) se monte à CHF 230'000.- pour le budget 2018, dont CHF 30'000.- concerne les honoraires divers relatifs au PGA et autres PPA.

La Commission constate que les frais liés au PGA sont toujours aussi importants et que d'autres viendront sans doute s'ajouter à ces montants dans les années à venir.

b. Nous rappelons que les frais et charges d'entretien doivent être imputés selon les règles usuelles.

- **Esplanade:**

Suite à la demande de la Cofin le bâtiment de l'Esplanade a été partagé en deux chapitres distincts : les frais relatifs à la salle de l'Esplanade d'une part et les frais relatifs au restaurant d'autre part, ce qui rend plus claire la gestion de ce bâtiment.

#### **3.c. Ancienne gare (page 29-30, cte 5007) :**

La SEFA libèrera les locaux de la place de l'ancienne gare à fin 2017.

En 2018, le centre des jeunes occupera une partie des locaux, afin de se rapprocher du site du Collège du Chêne et des élèves. La somme budgétée de CHF 10'000.- pour l'aménagement du nouveau centre est une somme approximative, aucune liste des besoins et des devis n'ayant encore été établie.

La voirie devrait venir occuper le reste des locaux disponibles. Le matériel stocké dans les différents dépôts privés loués par la commune, sera rapatrié progressivement dans l'ancienne gare. Le montant de CHF 41'000.- (cte 3161 page 57) concernant le loyer de ces locaux loués à des tiers ne devrait pas excéder CHF 5 à 6'000.-, soit deux mois de location maximum.

#### **3.d. Charges cantonales et intercommunales :**

En page 2 du préavis, la Municipalité mentionne que les charges intercommunales ont augmenté de près de 50% depuis 2010. La commission constate néanmoins que ces charges sont stables depuis 2014, ce qui laisse présager une bonne maîtrise des budgets intercommunaux.

ASSAGIE, page 69-70 – compte 3522

Quant à ce qui est mentionné à la page 70, les chiffres du budget ASSAGIE correspondent au budget 2018 accepté par le Conseil intercommunal de l'Association.

Le remboursement relatif au centre des jeunes pour l'accueil parascolaire a presque doublé, passant de CHF 73'000.- (budget 2017) à CHF 143'000.- pour le budget 2018.

**3.e. Champignac 2017 – Que faut-il comprendre ?:**

Le Champignac 2017 du budget est attribué à la phrase suivante (bas de la page 8 du préavis) :

« Le remplacement en 2017 d'un collaborateur avec un taux d'activité de 60%, lié à la fin des activités de gestion de la déchetterie par des collaborateurs de la voirie, a permis, au sein de l'équipe, de rééquilibrer la charge de travail, qui reste néanmoins conséquente dans des domaines aussi divers et variés que l'entretien des pâturages et chalets du Marchairuz, l'entretien des places et rues publiques, des poubelles publiques, l'entretien des cours d'eau, **le fauchage et la taille périodique des talus et des terrains de football**, l'entretien de la piste VITA et le service d'hiver (piquets de déneigement). « *(N'oubliez pas de respirer)*

**4. Appréciations globales :**

Le budget présenté est dans la continuité de ceux de 2016 et 2017. Il est toutefois encore plus conservateur que les années précédentes, et manque un peu d'ambition. La Municipalité a tenu à ce que les charges maîtrisables soient stables, afin de contenir l'éventuelle évolution des participations cantonales et intercommunales. L'idée est également de tenir compte de la stagnation des revenus fiscaux depuis 2013, et de l'entrée en vigueur prochaine de la réforme fiscale des entreprises (RIE III).

La CoFin relève une bonne maîtrise des charges et un budget équilibré au vu de la situation économique et politique actuelle.

**5. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la CoFin à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal 09/2017

- vu le préavis municipal 09/2017 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2018
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

De voter le décret suivant :

**Le Conseil communal d'Aubonne**

adopte

- le budget de l'année 2018 faisant apparaître CHF 31'070'500.- aux dépenses et CHF 30'242'700.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de CHF 827'800.-

Aubonne le 21 novembre 2017

Pour la CoFin, le rapporteur

Valérie André